

REGLEMENT INTERIEUR DU BADMINTON CLUB ST MEDARDAIS

ARTICLE 1 : Les inscriptions :

- Les anciens adhérents, qui souhaitent se préinscrire, peuvent le faire, **via leur compte myffbad entre le 1^{er} et le 31 juillet** : après cette date, ils perdent leur priorité. Les nouveaux adhérents peuvent également se préinscrire via le site (Conseillé pour les enfants, car les créneaux sont vite remplis). Les inscriptions se feront directement en ligne dès le mois d'août sur le site myffbad.fr
- Si les listes d'adhérents – pour les joueurs souhaitant suivre les entraînements - sont complètes, les joueurs seront mis sur liste d'attente. En cas de désistement, les inscriptions se feront selon l'ordre établi sur la liste complémentaire.
- Le club se réserve le droit de **REFUSER** l'adhésion d'un joueur ayant eu, au cours de la saison précédente, un comportement répréhensible vis-à-vis du club, des joueurs ou des dirigeants.
- En cours de saison, tout comportement agressif, incorrect (physiquement ou verbalement) sera sanctionné (après avertissements) par la radiation du club.
- Les adhésions se font à partir de 7 ans (faits ou à faire, dans la saison à venir)
- L'inscription n'est définitive qu'après la demande de prise de licence ET le règlement de la cotisation en ligne sur myffbad. Cette règle s'applique à tous.
- Toute cotisation non réglée, interdit l'accès aux salles et aux entraînements, au-delà d'un délai de 2 semaines après l'inscription, pour des raisons d'assurance.
- Les nouveaux adhérents disposent d'un mois d'essai à partir de la date de leur adhésion : s'ils se désistent avant cette période d'essai, leur règlement leur sera restitué. Attention toutefois, la part licence fédérale n'est pas remboursable par le club.
Au-delà d'un mois, aucune inscription ne sera remboursée - sauf motif grave laissé à l'appréciation du Comité directeur : les remboursements (part club) ne seront faits aux joueurs déjà licenciés qu'au prorata du temps effectué dans la saison, la FFBAD ne remboursant aucune licence.

- La cotisation comprend la licence (reversée à la FFBAD, la Ligue et le Codep Gironde) et la part du club, utilisée pour son fonctionnement. Cette cotisation est dégressive si plusieurs membres de la même famille sont inscrits au Club. Les étudiants, stagiaires et demandeurs d'emploi bénéficient d'un tarif réduit sur présentation de leurs cartes.
- Le montant de la cotisation annuelle est fixé en fonction du montant de la licence fédérale ; de la Ligue et du Codep (Comité départemental de Gironde ou « Cogibad »).
- Les compétiteurs (jeunes et adultes) ont une cotisation légèrement majorée - surcoût lié aux entraînements, compétitions interclubs, Circuit Jeunes départementaux et régionaux et compétitions organisées par la Ligue, mais bénéficient de la prise en charge des inscriptions aux TDJ et compétitions (dans la limite de 10 par ans).
- Des attestations pour les CSE sont fournies aux joueurs et disponibles sur votre profil myffbad.
- La carte Accès+ délivré par la mairie de St Médard, est pris en compte, suivant la convention signée entre la ville et le club.
- Le club accepte également la carte Pass'sport

ARTICLE 2 : Le fonctionnement interne :

a) LA PRATIQUE SPORTIVE :

- Aucune tenue particulière - mais néanmoins sportive - n'est exigée si ce n'est le port de chaussures de sport réservées aux salles. Il est par contre INTERDIT de jouer en chaussures de ville.
- Il est INTERDIT de manger sur les terrains de sport - tout repas, même simple « pot » doit se faire en dehors des terrains, dans la salle de vie s'il y en a une ou dans un espace séparé.
- Le matériel (raquettes et volants) est fourni aux adhérents pendant les séances d'entraînement. Par contre, en jeu libre, chacun doit avoir son propre matériel. Le club propose la vente de volants avec des tarifs préférentiels sur sa boutique en ligne.

- Le créneau compétiteurs (jeunes ou adultes) est réservé aux joueurs investis dans les différentes compétitions (circuit jeunes, interclubs et championnats proposés par le Cogibad ou la Ligue d'Aquitaine, tournois). Les enfants et les adultes non-inscrits dans les créneaux de compétition n'ont pas cette obligation mais sont les bienvenus.
- Une présence régulière est demandée à tous les joueurs (enfants et adultes) qui suivent les entraînements. À moins de huit joueurs présents sur le créneau, l'entraînement est annulé et la salle fermée.
- Pour les tournois organisés par les clubs aquitains, les joueurs peuvent s'inscrire directement sur le site badnet. Le club prend en charge les engagements des joueurs adultes. Les enfants participant à des compétitions jeunes ne paient pas leur engagement. Cependant, en cas d'absence non motivée et non justifiée par certificat médical, la sanction est une suspension de jeu de deux mois. La règle est la même pour les adultes.
- Si un joueur (jeune ou adulte) ne peut pas participer à un tournoi, il doit, dans les cinq jours, en informer la Ligue et fournir un justificatif.
- Les compétitions par équipes (interclubs) sont prises en charge par le Club (inscriptions et volants pour les rencontres à domicile).
- En début de saison, le maillot du club est proposé à un prix préférentiel, dans la limite des stocks disponibles. Les compétiteurs ont l'obligation de le porter lors des rencontres par équipes, ou les circuits jeunes.
- Les adhérents souhaitant prendre part à l'animation du club, en suivant des stages d'arbitrage ou d'animateurs, seront pris en charge financièrement par le club (pour les frais de formation) mais devront s'engager- par écrit – à suivre l'intégralité de la formation, à la mettre au service du Club, pendant au moins 2 saisons (formation incluse). En cas de non-respect de cette clause (sauf motif grave), ils devront rembourser leurs frais de formation.
- Tous les membres du Club doivent respecter le matériel (poteaux et filets) mis à leur disposition. Les placards de rangements doivent être REFERMÉS par les derniers joueurs. Il est également demandé de laisser les salles et vestiaires propres, sans débris apparents.
- Les horaires de jeu (entraînement et jeu libre) doivent être RESPECTÉS. Un dépassement d'horaire peut être toléré, s'il a été demandé par le PRÉSIDENT du club, et ce pour une occasion particulière.

- Le Badminton est censé être un sport convivial : Sur les créneaux de jeu libre, chaque joueur a droit au même temps de jeu, quel que soit son niveau et son statut. Il est donc **FORTEMENT** recommandé de ne pas monopoliser des terrains si des joueurs sont en attente et de veiller à varier de partenaires afin de mélanger les genres, niveaux et âges...
- Les enfants inscrits au club ont accès au jeu libre comme les adultes, mais il est demandé aux parents de **VEILLER** à ce que des adultes soient présents dans les salles (entraîneur ou membre du Comité ou joueur du club). Les enfants ne doivent jamais rester seuls. De même, il est demandé aux parents d'amener et de venir rechercher leurs enfants (surtout les plus jeunes) **DANS** les salles et non sur les parkings.

b) LES ACTIVITÉS DU CLUB :

* le club fonctionne toute l'année (sauf vacances d'été et sauf avis contraire de la mairie) Avant chaque période de vacances, les créneaux et les salles disponibles sont indiqués sur le site du club. Là aussi, il est demandé de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des salles.

* Les joueurs sont invités à participer aux manifestations organisées par le Club (journée de bienvenue, téléthon, galette des rois, fête du club etc. .) ainsi qu'aux assemblées générales (pour tous, à partir de 16 ans révolus)

* Les Assemblées Générales sont annoncées 2 semaines à l'avance, sur LE SITE et sur la communauté du groupe Whats'App

* Les statuts et le règlement intérieur ne prévoient pas l'envoi individuel ni la mise sur le site, de documents internes à la vie du club (rapports d'activités, documents comptables) : ceux – ci sont uniquement présentés en assemblée générale mais peuvent être consultés sur simple demande.

* Pour les Assemblées électorales, seuls les membres âgés de + de 16 ans peuvent voter Les membres absents peuvent remettre des pouvoirs aux personnes de leur choix qui devront les signaler à l'émargement, en début de séance. Tout pouvoir, remis en cours de séance, ne sera pas pris en considération. Le nombre de pouvoir est limité à 2 par personne.

* Les personnes de + de 16 ans qui souhaitent poser leur candidature au comité directeur lors des assemblées électorales doivent la remettre soit en main propre au/à la président(e), soit par mail à l'adresse suivante : bcsmj33@gmail quinze jours avant l'AG

C) Divers :

* Le Club dispose d'un site, ouvert à tous.

Toutes les infos concernant la vie du club y sont indiquées.

- Le président et le Comité directeur se réservent le droit de modifier le règlement si nécessaire. Ce règlement sera mis en ligne sur le site. Chaque adhérent sera invité à le consulter.

BADMINTON CLUB
SAINT MEDARDAIS